



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dix avril à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 04 avril 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET, Mr LEGRET, Mme DERAIS, Mr CHAMPION, Mme GROHANDO, Mr HUGON, Mr COCHARD, Mme LINCKER - Mr LEMAIRE - Mr VIVET, Mme DURAND, Mme JAULNEAU, Mr LEGRAND, Mme SEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : néant

Secrétaire de séance : Mr LEGRET Gérard est élu.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

1 – COMPTE DE GESTION 2016 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier. Il a été vérifié et correspond au compte administratif.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 de la commune.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES TOTALES	792 747,47	Restes à réaliser - Dépenses	7 859,57
Réelles	777 817,88		7 859,57
Ordre	14 929,59		
RECETTES TOTALES	2 103 603,81	Restes à réaliser – Recettes	0
Réelles	1 075 157,99		
Ordre	23 902,98		
Excédent 2015	1 004 542,84		
<i>EXCEDENT 2016</i>	<i>1 310 856,34</i>		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES TOTALES	995 454,41	Restes à réaliser - Dépenses	21 294,54
Réelles	669 638,49		21 294,54
Ordre	50 106,20		
Déficit 2015	275 709,72		
RECETTES TOTALES	510 618,61	Restes à réaliser – Recettes	114 622,21
Réelles	469 485,80		114 622,21
Ordre	41 132,81		
<i>DEFICIT 2016</i>	<i>484 835,80</i>	<i>EXCEDENT 2016</i>	<i>93 327,67</i>
<i>DEFICIT 2016 – 391 508,13 €</i>			

Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur HUGON procède au vote

PRÉSENTS 13	POUVOIR 0	VOTANTS 13	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	-------------------	----------------	----------	--------------

Le compte administratif 2016 de la commune est approuvé à l'unanimité.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - COMMUNE

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2016. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

⊗ Dépenses de l'exercice.....	719 744,69 €
⊗ Solde négatif reporté	275 709,72 €
TOTAL	995 454,41 €

⊗ Recettes de l'exercice	510 618,61 €
↳ Besoin de financement.....	484 835,80 €

RESTES A REALISER

⊗ Dépenses	21 294,54 €
⊗ Recettes	114 622,21 €
TOTAL	93 327,67 €
↳ Excédent de financement.....	93 327,67 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 391 508,13 €

A la section de fonctionnement

⊗ Dépenses de l'exercice.....	792 747,47 €
⊗ Recettes de l'exercice	1 099 060,97 €
⊗ Excédent reporté	1 004 542,84 €
TOTAL	2 103 603,81 €
↳ Excédent.....	1 310 856,34 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2016 de la façon suivante :

❖ Recettes d'investissement

Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » 391 508,13 €

❖ Recettes de fonctionnement

Ligne budgétaire R002 « Résultat reporté » 919 348,21 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

4 - VIREMENT INTERNE FINANCIER

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement interne financier au budget du Lotissement « La Prairie » 2^e tranche d'un montant de 13 721,00 €.

Budget commune - 2017		Budget Lotissement « La Prairie » 2^e Tranche - 2017	
Art 67441	13 721,00 €	Art 774	13 721,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce virement interne financier.

5 - VIREMENT INTERNE FINANCIER

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement interne financier au budget de la Maison de Santé Communale d'un montant de 13 010,00 €.

Budget commune - 2017		Budget Maison de Santé Communale - 2017	
Art 657363	13 010,00 €	Art 74748	13 010,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce virement interne financier.

6 - TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2017 le taux des 3 taxes

TAXE D'HABITATION	12,60 %
TAXE FONCIER BATI	22,38 %
TAXE FONCIER NON BATI	33,86 %

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la reconduction du taux des 3 taxes.

7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Jean-Claude VIVET, membre de la commission des finances, présente les subventions proposées aux associations.

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS LA BAZOCHE	285,00 €
LES CARPES DOREES	627,00 €
COMITE DES FETES	4 275,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	52,00 €
L'AVENIR SPORTIF	570,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL LUTTE CONTRE LE CANCER	95,00 €
SOCIETE L'ECLAIR	332,00 €
ASSOCIATION LOCALE AIDE FAMILIALE RURALE	361,00 €
F.N.A.C.A. AUTHON	38,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL PREVENTION ROUTIERE	28,00 €
AMICALE DES POMPIERS	190,00 €
SERVICE D'AIDE A DOMICILE SCHWEITZER	361,00 €
CLUB DE L'AMITIE BAZOCHIENNE (Club du 3ème Age)	323,00 €
O.T.I.	0 €
LA CLIQUE CHAPELLE/LA BAZOCHE	424,00 €

COOPERATIVE SCOLAIRE	2 626,00 €
CLUB DE TENNIS	332,00 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL	190,00 €
CYCLOS DU PERCHE GOUET	332,00 €
SYNDICAT DU CHEVAL PERCHERON	665,00 €
COMICE AGRICOLE	8 000,00 €
GROUPEMENT CLUB 3ème AGE AUTHON BROU	152,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE DE BEAUMONT LES AUTELS	237,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA BAZOCHE-GOUET	380,00 €
ATELIER CREATIF	285,00 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BAZOCHE GOUET (A.G.V.B.G.)	142,00 €
ASSOCIATION INITIATIVE CULTURE ET LOISIRS	285,00 €
ASSOCIATION SPORT CULTURE ANGLOPHONE (ASCA)	142,00 €
LES AIRES DU PERCHE	142,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR 28	95,00 €
LA BOULE BAZOCHIENNE	332,00 €
VAG MOTION	142,00 €
TOTAL ARTICLE 6574	22 440,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Art 657362	3 000,00 €
MAISON DE SANTE COMMUNALE (Budget Annexe) - Art 657363	13 010,00 €
COLLEGE AUTHON-DU-PERCHE – Art 65738	100,00 €
TOTAL	38 550,00 €

Les membres des associations concernées se sont retirés et n'ont pas pris part au vote.

Le conseil municipal à la majorité, accepte le versement des subventions pour un montant total de 38 550,00 €

8 – BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE

Madame GROHANDO, vice-présidente de la commission des finances a présenté le projet de budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	7 859,57	0
PROPOSITION NOUVELLE	2 001 511,43	1 090 022,79

RESULTAT REPORTE 2016	0	919 348,21
<u>TOTAL</u>	<u>2 009 371,00</u>	<u>2 009 371,00</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	21 294,54	114 622,21
PROPOSITION NOUVELLE	1 176 504,66	1 568 012,79
DEFICIT 2016	484 835,80	0
<u>TOTAL</u>	<u>1 682 635,00</u>	<u>1 682 635,00</u>

Monsieur le Maire procède au vote

PRÉSENTS 14	POUVOIR 0	VOTANTS 14	POUR 14	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

Le budget primitif 2017 de la commune est adopté à l'unanimité.

9 – COMPTE DE GESTION 2016 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier. Il a été vérifié et correspond au compte administratif.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 du camping municipal.

10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le maire présente le compte administratif 2016 du camping municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TOTALES	12 957,42 €
RECETTES TOTALES	40 672,47€
Réelles	14 944,94 €
Excédent 2015	25 727,53 €
<i>EXCÉDENT 2016 : 27 715,05 €</i>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES TOTALES	1 211,00 €
RESTES A REALISER	777,00 €
<i>Déficit 2016 : 1 988,00 €</i>	
RECETTES TOTALES	0 €

Monsieur
salle. Monsieur HUGON procède au vote

le Maire sort de la

PRÉSENTS 13	POUVOIR 0	VOTANTS 13	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

Le compte administratif 2016 du camping municipal est approuvé à l'unanimité.

11 – AFFECTATION DU RESULTAT – CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2016. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

- Dépenses de l'exercice..... 1 211,00 €
- Solde négatif reporté 0 €

⊗ Recettes de l'exercice0 €
 ↳ **Besoin de financement**..... 1 211,00 €

RESTES A REALISER

⊗ Dépenses777,00 €
 ⊗ Recettes0 €
 ↳ **Besoin de financement**..... 777,00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 988,00 €

A la section de fonctionnement

⊗ Dépenses de l'exercice..... 12 957,42 €

 ⊗ Recettes de l'exercice 14 944,94 €
 ⊗ Excédent reporté25 727,53 €
 TOTAL 40 672,47 €
 ↳ **Excédent**..... 27 715,05 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2016 de la façon suivante :

❖ **Recettes de fonctionnement**

Ligne budgétaire R002 « Résultat reporté » 25 727,05 €

❖ **Recettes d'investissement**

Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 1 988,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

12 – BUDGET PRIMITIF 2017 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur LEGRET, vice-président de la commission Communication – Assainissement et Camping Municipal présente le projet de budget primitif 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	38 317,00 €	12 590,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	25 727,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>38 317,00 €</u>	<u>38 317,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	777,00 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	24 208,00 €	24 985,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>24 985,00 €</u>	<u>24 985,00 €</u>

Monsieur le Maire procède au vote

PRÉSENTS 14	POUVOIR 0	VOTANTS 14	POUR 14	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

Le budget primitif 2017 du camping municipal est adopté à l'unanimité.

13 – COMPTE DE GESTION 2016 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion du service assainissement établi par Monsieur le Trésorier a été vérifié et correspond au compte administratif.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016.

14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du service assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES TOTALES	83 132,15	Restes à réaliser - Dépenses	0 €
Réelles	31 578,07		
Ordre	46 040,65		
Rattachements	5 513,43		
RECETTES TOTALES	322 029,21	Restes à réaliser – Recettes	0 €
Réelles	2 526,07		
Ordre	19 250,52		
Rattachements	84 775,12		
Excédent 2015	215 477,50		
EXCEDENT 2016	238 897,06		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES TOTALES	35 323,42	Restes à réaliser - Dépenses	0 €
Réelles	16 072,90		
Ordre	19 250,52		
RECETTES TOTALES	96 560,52	Restes à réaliser – Recettes	0 €
Réelles	0		
Ordre	46 040,65		
Excédent 2015	50 519,87		
EXCEDENT 2016	61 237,10	Résultat 2016	0 €

Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur HUGON procède au vote

PRÉSENTS 13	POUVOIR 0	VOTANTS 13	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité.

15 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2016. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

<input checked="" type="checkbox"/> Dépenses de l'exercice.....	35 323,42 €
<input checked="" type="checkbox"/> Recettes de l'exercice	46 040,65 €
<input checked="" type="checkbox"/> Solde positif reporté.....	50 519,87 €
TOTAL	96 560,52 €
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Excédent de financement.....</i>	<i>61 237,10 €</i>

RESTES A REALISER

<input checked="" type="checkbox"/> Dépenses	0 €
<input checked="" type="checkbox"/> Recettes	0 €

L'excédent de la section d'investissement s'élève à 61.237,10 €

A la section de fonctionnement

⊗ Dépenses de l'exercice.....	83 132,15 €
⊗ Recettes de l'exercice	106 551,71 €
⊗ Excédent reporté	215 477,50 €
TOTAL	322 029,21 €
↳ Excédent	238 897,06 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2016 de la façon suivante :

❖ **Recettes d'investissement**

Article R001 «Solde d'exécution positif reporté » 61 237,10 €

❖ **Recettes de fonctionnement**

Article R002 « Excédent d'exploitation reporté » 238 897,06 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

16 - BUDGET PRIMITIF 2017 – ASSAINISSEMENT

Monsieur HUGON, membre de la commission des finances présente le projet de budget primitif 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0	0
PROPOSITION NOUVELLE	346 861,00 €	107 964,00 €
RESULTAT REPORTE		238 897,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>346 861,00 €</u>	<u>346 861,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0	0
PROPOSITION NOUVELLE	984 567,00 €	923 330,00 €
RESULTAT REPORTE	0	61 237,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>984 567,00 €</u>	<u>984 567,00 €</u>

Monsieur le Maire procède au vote

PRÉSENTS 14	POUVOIR 0	VOTANTS 14	POUR 14	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2017 du service assainissement.

17 - PROVISION – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'une provision semi-budgétaire avait été créée par délibération du 25 mars 2010, pour anticiper la possibilité de non recouvrement des dettes concernant la redevance d'assainissement malgré les diligences faites par le comptable public. Au 31 décembre 2016, le solde de cette provision s'élève à 597,00 €.

Il propose d'inscrire au Budget Primitif 2017 une dotation de 1.100,00 € pour cette provision semi-budgétaire (article 6817).

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'inscrire la somme de 1.100,00 € à l'article 6817 du Budget Primitif 2017 du service ASSAINISSEMENT.

18 – TARIF ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du m3 d'assainissement à compter du 1^{er} avril 2017.

Le prix H.T. est actuellement de 2,60 €, il passerait à 2,85 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter le prix du m3 d'assainissement à compter du 1^{er} avril 2017, et de le fixer à 2,85 € H.T..

Le taux de T.V.A. qui sera appliqué sera celui en vigueur à la date de la facturation.

19 - CREANCE ETEINTE – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente un état des créances jugées irrécouvrables, transmis par Monsieur le Trésorier, concernant Madame Marie-José LECLERCQ pour une dette d'assainissement. Une créance éteinte (article 6542) est une charge définitive pour la commune, elle est consécutive à une clôture pour insuffisance d'actif, prononcée dans le cadre d'une procédure de surendettement. Le montant est de 391,72 € T.T.C.

Année 2015	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
Assainissement	327,80 €	35,61 €	363,41 €
Redevance Modernisation	28,31 €	/	28,31 €
TOTAL	356,11 €	35,61 €	391,72 €

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte d'admettre en créance éteinte pour l'assainissement la somme de 391,72 €.

20 – COMPTE DE GESTION 2016 – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion du lotissement « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE établi par Monsieur le Trésorier a été vérifié et correspond au compte administratif.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016.

21 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du lotissement « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TOTALES	211 181,60
Réelles	0
Ordre	211 181,60
RECETTES TOTALES	211 181,00
Réelles	0
Ordre	211 181,60
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES TOTALES	211 181,60
Réelles	0
Ordre	211 181,60
RECETTES TOTALES	215 474,70
Réelles	0
Ordre	211 181,60
Excédent 2015	4 293,10

Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur HUGON procède au vote

PRÉSENTS 13	POUVOIR 0	VOTANTS 13	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

Le compte administratif 2016 du lotissement « LA PRAIRIE » 1^{ère} Tranche est approuvé à l'unanimité.

22 – BUDGET PRIMITIF 2017 – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE

Madame SEVIN, membre de la commission des finances présente le budget primitif 2017 du lotissement « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	261 099,00 €	261 099,00 €
RESULTAT REPORTE	0	0
<u>TOTAL</u>	<u>261 099,00 €</u>	<u>261 099,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	261 086,00 €	256 793,00 €
RESULTAT REPORTE		4 293,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>261 086,00 €</u>	<u>261 086,00 €</u>

Monsieur le Maire procède au vote

PRÉSENTS 14	POUVOIR 0	VOTANTS 14	POUR 14	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

Le budget primitif 2017 du lotissement « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE est approuvé à l'unanimité.

23 - COMPTE DE GESTION 2016 – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 2^e TRANCHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion du lotissement « LA PRAIRIE » 2^e TRANCHE établi par Monsieur le Trésorier a été vérifié et correspond au compte administratif.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016.

24 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 2^e TRANCHE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du lotissement « LA PRAIRIE » 2^e TRANCHE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TOTALES	61 592,74
Réelles	58 145,87
Ordre	3 446,87
RECETTES TOTALES	61 592,74
Réelles	2 736,81
Ordre	58 855,93
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES TOTALES	59 565,75
Réelles	0
Ordre	58 855,81
Déficit 2015	709,94
RECETTES TOTALES	59 565,75
Réelles	56 119,00
Ordre	3 446,75

Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur HUGON procède au vote.

PRÉSENTS 13	POUVOIR 0	VOTANTS 13	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

25 – BUDGET PRIMITIF 2017 – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 2^e TRANCHE

Madame SEVIN, membre de la commission des finances présente le projet de budget primitif 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	211 271,00 €	211 271,00 €
RESULTAT REPORTE	0	0
<u>TOTAL</u>	<u>211 271,00 €</u>	<u>211 271,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	133 590,00 €	133 590,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0
<u>TOTAL</u>	<u>133 590,00 €</u>	<u>133 590,00 €</u>

Monsieur le Maire procède au vote.

PRÉSENTS 14	POUVOIR 0	VOTANTS 14	POUR 14	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

Le budget primitif 2017 du lotissement « LA PRAIRIE » 2^e TRANCHE est approuvé à l'unanimité.

26 – COMPTE DE GESTION 2016 – MAISON DE SANTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion de la MAISON DE SANTE COMMUNALE établi par Monsieur le Trésorier a été vérifié et correspond au compte administratif.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016.

27 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – MAISON DE SANTE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 de la maison de santé communale.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TOTALES	0
Réelles	0
Ordre	0
RECETTES TOTALES	0
Réelles	0
Ordre	0
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES TOTALES	18 728,41
Réelles	18 728,41
Ordre	0
RESTES A REALISER	37 310,00
RECETTES TOTALES	0
Réelles	0
Ordre	0
RESTES A REALISER	119 568,00 €

Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur HUGON procède au vote.

PRÉSENTS 13	POUVOIR 0	VOTANTS 13	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------	-----------	------------	---------	----------	--------------

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

28 – BUDGET PRIMITIF 2017 – MAISON DE SANTE COMMUNALE

Madame SEVIN, membre de la commission des finances présente le projet de budget primitif 2017 de la maison de santé communale qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	13 010,00 €	13 010,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>13 010,00 €</u>	<u>13 010,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	37 310,00	119 568,00
PROPOSITION NOUVELLE	1 153 750,59	1 090 221,00
DEFICIT 2016	18 728,41	0
<u>TOTAL</u>	<u>1 209 789,00 €</u>	<u>1 209 789,00 €</u>

Monsieur le Maire procède au vote

PRÉSENTS 14	POUVOIR 0	VOTANTS 14	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 01 Mme GROHANDO
-------------	-----------	------------	---------	----------	-------------------------------

Le budget primitif 2017 de « LA MAISON DE SANTE COMMUNALE » est approuvé à la majorité.

29 – PARTICIPATION DES COMMUNES ET COMMUNAUTE DE COMMUNES – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de fixer la méthode de calcul pour la participation des communes dont les enfants scolarisés, à l'école intercommunale, bénéficient du transport organisé par la commune de LA BAZOCHE-GOUET, à compter de l'année scolaire 2016/2017. La participation de chaque commune sera établie en fin d'année scolaire.

Le coût par enfant prendra en compte l'ensemble des dépenses de fonctionnement payées ainsi que les frais de personnel assurant la surveillance dans la cour de l'école le soir avant le départ et le matin après l'arrivée du car, lorsque plusieurs circuits sont organisés.

Le nombre d'enfants transportés sera déterminé comme suit :

- Les enfants inscrits à la rentrée scolaire qui bénéficieront des transports pendant toute l'année scolaire
- Et
- Pour chaque enfant qui débutera ou partira en cours d'année, il sera fait un prorata au nombre de mois de présence pendant lesquels il aura bénéficié du transport scolaire, chaque année scolaire étant comptée pour 10 mois (de septembre à juin)
- En cas d'arrivée ou de départ en cours de mois, quelle que soit la date d'arrivée ou de départ, le mois sera dû entièrement.

La détermination du coût par enfant se fera de la façon suivante :

*Dépenses subventionnables **plus** les dépenses non subventionnables (y compris les frais de personnel pour la surveillance des enfants dans la cour de l'école) **moins** les participations versées par les familles ou par une collectivité*

Nombre d'enfants transportés

A ce coût par enfant, il sera retiré la subvention perçue pour les dépenses subventionnables (au taux maximum pour les 3 communes – *Les Autels-Villevillon – Chapelle-Guillaume – Chapelle-Royale* puisque les enfants sont domiciliés à plus de 3 kilomètres de l'école).

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017 les communes des AUTELS-VILLEVILLON et de CHAPELLE-ROYALE ont intégré la Communauté de Communes du PERCHE qui a la compétence transport scolaire.

La participation de ces deux communes sera donc désormais réglée par la CDC du PERCHE.

La commune de CHAPELLE-GUILLAUME règlera elle-même sa participation.

A l'unanimité, le conseil municipal

- accepte le principe et la méthode de calcul de la participation financière des communes dont les enfants bénéficient du transport scolaire, à compter de l'année scolaire 2016/2017
- décide d'adresser la demande de participation
 - aux communes des AUTELS-VILLEVILLON et CHAPELLE-ROYALE pour le 1^{er} trimestre 2016/2017
 - à la CDC du PERCHE pour les communes des AUTELS-VILLEVILLON et CHAPELLE-ROYALE à compter du 1^{er} janvier 2017
 - A la commune de CHAPELLE-GUILLAUME, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

30 – INDEMNITES ELUS

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités des élus sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Auparavant l'indice brut terminal était l'indice 1015. Depuis le 1^{er} janvier 2017 l'indice de référence est l'indice 1022.

Une nouvelle évolution interviendra au 1^{er} janvier 2018, faisant passer l'indice 1022 à l'indice 1027.

Depuis le 28 avril 2014 Monsieur Gérard LEGRET, 1^{er} Adjoint, et Monsieur Joël CHAMPION 3^e adjoint perçoivent une indemnité de fonction au taux de 16 % et Madame Joëlle DERAIS, 2^e Adjointe une indemnité de fonction au taux de 11 %, depuis le 1^{er} mai 2014 Madame Marie-France GROHANDO 4^e adjointe perçoit une indemnité de fonction au taux de 11 %, ces indemnités de fonction sont calculées sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Depuis le 28 avril 2014, Monsieur Daniel HUGON, Monsieur Jean-Claude VIVET, Monsieur Loïc LEGRAND, et depuis le 1^{er} mai 2014 Monsieur Roger LEMAIRE, perçoivent des indemnités de fonction au taux de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification des indemnités attribuées aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Indice BRUT 1022

<i>Genre</i>	<i>NOM Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Taux Indemnité</i>	<i>Montant Mensuel</i>
Monsieur	BOUDET Jean-Paul	Maire	18,83 %	728,85 €
Monsieur	LEGRET Gérard	1 ^{er} Adjoint	16 %	619,31 €

Madame	DERAIS Joëlle	2 ^e Adjoint	11 %	425,77 €
Monsieur	CHAMPION Joël	3 ^e Adjoint	16 %	619,31 €
Madame	GROHANDO Marie-France	4 ^e Adjoint	11 %	425,77 €
Monsieur	HUGON Daniel	Conseiller	6 %	232,24 €
Monsieur	LEMAIRE Roger	Conseiller	6 %	232,24 €
Monsieur	VIVET Jean-Claude	Conseiller	6 %	232,24 €
Monsieur	LEGRAND Loïc	Conseiller	6 %	232,24 €

Indice BRUT 1027

<i>Genre</i>	<i>NOM Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Taux Indemnité</i>	<i>Montant Mensuel</i>
Monsieur	BOUDET Jean-Paul	Maire	18,83 %	732,37 €
Monsieur	LEGRET Gérard	1 ^{er} Adjoint	16 %	622,30 €
Madame	DERAIS Joëlle	2 ^e Adjoint	11 %	427,83 €
Monsieur	CHAMPION Joël	3 ^e Adjoint	16 %	622,30 €
Madame	GROHANDO Marie-France	4 ^e Adjoint	11 %	427,83 €
Monsieur	HUGON Daniel	Conseiller	6 %	233,36 €
Monsieur	LEMAIRE Roger	Conseiller	6 %	233,36 €
Monsieur	VIVET Jean-Claude	Conseiller	6 %	233,36 €
Monsieur	LEGRAND Loïc	Conseiller	6 %	233,36 €

31 - REMBOURSEMENT FRAIS – LOCAUX 10 ROUTE D'AUTHON

Monsieur le Maire propose que la commune règle les factures d'eau et d'électricité des locaux situés 10 Route d'Authon et loués à deux locataires différents.

La commune se fera rembourser en appliquant la méthode suivante :

- La facturation se fera tous les 6 mois au vu des factures réglées par la commune.
Chaque locataire règlera
Pour l'eau : la moitié du montant total TTC du semestre : des consommations, des taxes, de l'abonnement.
Pour l'électricité : la moitié du montant total TTC du semestre : des consommations, de l'abonnement, des taxes.

32 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Maire propose de fixer la durée et les conditions des amortissements.

A l'unanimité, le conseil municipal décide

- De fixer la durée des amortissements des immobilisations de la façon suivante :

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Durée maximale</i>	<i>Durée retenue par le conseil municipal</i>
Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	5 ANS
Subventions d'équipements versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ANS
Subventions d'équipements versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations	30 ans	10 ANS

- d'amortir de façon linéaire

- que pour un paiement réalisé en année N, l'amortissement commencera à compter du 1^{er} janvier de l'année N+1.

33 – CONVENTION MAITRISE ŒUVRE – ATD

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par l'ATD en contrepartie de la cotisation annuelle :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 60 000,00 € (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60 000 € et 115 000 € (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Ainsi, la commune de LA BAZOCHE-GOUET peut faire appel à l'Agence Technique Départementale (ATD) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux sur *les chemins La Duquaise, La Petite Borde, Route d'Authon, Les Châtaigniers, l'Arbre Sec* ayant un montant prévisionnel de 65 747,20 € H.T..

Monsieur le Maire présente la convention permettant de faire intervenir l'ATD.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'assistance de l'Agence Technique Départementale
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'ATD.

34 - REPARTITION CONCESSION STELE DU SOUVENIR

Monsieur le Maire propose de répartir le produit des concessions des cases de la stèle du souvenir entre la commune pour 2/3 et le Centre Communal d'Action Sociale pour 1/3.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la répartition du produit des cases de la stèle du souvenir de la façon suivante :

- commune 2/3
- CCAS 1/3.

35 - FISCALITE – CDC DU GRAND CHATEAUDUN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Grand Châteaudun souhaite harmoniser les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti, de la CFE, et de les lisser sur une période de 12 ans.

La CDC du Grand Châteaudun ne souhaite pas harmoniser en 2017 les politiques d'abattement en matière de taxe d'habitation sur l'ensemble du territoire. En conséquence, seules vont continuer à s'appliquer les politiques d'abattement votées par l'ex CDC du DUNOIS et du PERCHE-GOUET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve l'harmonisation des taux de TH, de TF et de FNB de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun sur une période de 12 ans
- Approuve l'harmonisation des taux de CFE de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun sur une période de 12 ans
- Approuve le maintien des abattements intercommunaux appliqués en 2016 à la taxe d'habitation sur la commune de LA BAZOCHE-GOUET.

36 - ADHESION CBE DU PERCHE NOGENTAIS

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais pour l'année 2017. La cotisation pour l'année 2017 est fixée à 0,766 €/habitant pour les communes de 1 000 à moins de 10 000 habitants.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'adhérer au CBE du Perche Nogentais, et de régler la cotisation annuelle.

37 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEGRET a assisté à l'assemblée générale de l'ATD et en fait un compte-rendu.

Au camping l'installation du wi fi sera finalisée.

Autour de la halle il fait le point sur les plantations qui sont en cours.

Monsieur LEMAIRE informe le conseil qu'il a constaté une déchirure sur un piège à son à la salle des Arcades.

Monsieur CHAMPION fait le point sur la fermeture de la déchetterie de CHARBONNIERES en raison de travaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,

